



## BULLETIN D'ADHESION, DON ET RENOUELEMENT

Ce bulletin est à compléter et à nous retourner avec votre règlement au :

**COJEP INTERANTIONAL**

**18 RUE CHEMIN DE FER 67 200 STRASBOURG**

Adhésion

Don

Renouvellement N° d'adhérent : \_\_\_\_\_ Parrain : \_\_\_\_\_

Adhérent :

F :  H :  Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de Naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

J'adhère  Je fais un don à « COJEP INTERNATIONAL »

Adhérent entre 20 à 30ans : 10€/mois ou 120€ /an ----- Adhérent 30ans et plus : 20 €/mois ou 240€/an

Pour un montant de : \_\_\_\_\_ € (à votre convenance)

Mode de règlement :

Espèces  Chèque libellé à l'ordre du « COJEP INTERNATIONAL »

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signatures :

## \* Rayer les mentions inutiles

En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits de rectification de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse : rhone-alpes@cojep.fr

**Pour les Particuliers :** Lorsque vous réalisez un don à une association, sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une **réduction fiscale** de **66%** du montant du don. Toutefois, cette réduction n'est applicable que dans la limite de **20% de votre revenu imposable**. Concrètement, cela signifie que seule la partie inférieure aux 20% de votre revenu pourra faire l'objet d'une réduction fiscale. Par exemple, si vous avez gagné 20.000 € en 2018 (revenu net imposable) et que vous avez choisi de donner 6.000 € à une **association culturelle**, seuls 4.000 € (20% de votre revenu) pourront faire l'objet d'un crédit d'impôt pour l'année 2018.

**Pour les Entreprises :** Lorsque le montant des dons effectués par une entreprise (on parle alors de **mécénat d'entreprise**) à une association dépasse le seuil de **5/1000 du chiffre d'affaires annuel hors taxe**, seule la partie inférieure aux 5/1000 peut bénéficier d'une **réduction d'impôts de 60%**. Par exemple, si votre entreprise a eu un chiffre d'affaires de 100.000 € en 2018 et que vous avez donné 1.500 € à une **association de chasse et pêche**, seuls 500 € (5% du chiffre d'affaires) pourront faire l'objet d'un crédit d'impôt pour l'année 2018.

		<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>				
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.						
CA ALSACE VOSGES		13/02/2017				
<b>POLE EXPERTISES MUNDOLSHEIM</b>		<b>00423</b>				
Tel. 0388204734 Fax. 0388190256						
<b>Intitulé du Compte :ASSOC. COJEP PCE INTERNATIONAL</b>						
18 RUE DU CHEMIN DE FER						
67200 STRASBOURG						
<b>DOMICILIATION</b>						
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB			
17206	00082	58932828010	54			
<b>IBAN (International Bank Account Number)</b>						
FR76	1720	6000	8258	9328	2801	054
<b>Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:</b>						
<b>AGRIFRPP872</b>						